



Commission de Suivi de Site AIR LIQUIDE France Industrie Douai et Waziers

Lieu : Sous-préfecture de Douai
Date : Le 11 octobre 2022

Collège "Administrations de l'Etat"

Madame HAREMZA, Sous-Préfecture de Douai
Madame MUSA, Sous-Préfecture de Douai
Monsieur GAUVAIN, DREAL
Monsieur BELGRAND, DDTM 59 – STC
Monsieur DELCOURT, Conseil départemental du Nord
Monsieur DELANCER, Conseil départemental du Nord

Collège "Exploitant"

Madame DUCELLIER, ALFI
Monsieur CHEDOTEL, ALFI

Collège "Salariés"

Monsieur MIA, Air Liquide France Industrie de Douai Frais-Marais
Madame PICQUE, Air Liquide France Industrie de Waziers

Collège "Collectivités"

Madame STIERNON, Ville de Douai
Monsieur DESMENEZ, Mairie de Sin-le-Noble
Monsieur MOREAUX, Mairie de Waziers
Monsieur DESMONS, Mairie de Waziers
Monsieur GOULOIS, Mairie de Lambres-lez-Douai

Collège "Riverains"

Monsieur MICHEL

Personnes qualifiées

Monsieur NOEL, SDIS 59
Monsieur MOUTON, Police municipale de Douai

Secrétariat de la CSS

Madame BASQUIN, S3PI HCD

ORDRE DU JOUR

I.	Introduction de la Présidente de la CSS	3
II.	Bilan d'activité et environnemental de l'établissement ALFI Douai Frais-Marais pour l'année 2021.....	3
III.	Bilan d'activité et environnemental de l'établissement ALFI Waziers pour l'année 2021	4
IV.	Questions diverses.....	6

Mme MUSA ouvre la séance à 8 heures 45.

Un diaporama est projeté.

I. Introduction de la Présidente de la CSS

Madame MUSA excuse monsieur le sous-préfet, retenu par une autre réunion.

II. Bilan d'activité et environnemental de l'établissement ALFI Douai pour l'année 2021

Madame DUCCELLIER présente le bilan d'activité du site de Douai Frais-Marais. Compte tenu du calendrier, le bilan de l'année 2021 a déjà été réalisé. La présentation porte donc davantage sur l'année 2022 à date.

1. Activité économique

La croissance a été soutenue en 2019 dans le cadre de la continuité de fournitures suite à la casse d'un compresseur sur Waziers. La production diminue fortement en 2020 (effet du Covid) et reste en-deçà de l'historique par la suite en raison de l'optimisation de la production sur les différents sites Air Liquide en France.

Frais-Marais est alimenté par des centrales situées en Belgique et en Hollande, qui ne souffrent pas à ce jour d'un manque d'approvisionnement en gaz naturel.

L'activité de production de protoxyde d'azote est stable. Le site le produit sous forme liquide, contrairement à la forme gazeuse conditionnée en cartouches. Néanmoins, huit cartouches de deux kilos ont été retrouvées à proximité du site, ce qui pose question.

Avec l'augmentation des coûts, la production de protoxyde d'azote sera limitée à l'alimentation des clients finaux médicaux. Les clients industriels ne seront livrés qu'à condition d'accepter les augmentations de prix des matières premières.

2. Incidents et accidents 2022

Aucun accident avec arrêt de travail n'a eu lieu à date.

En revanche, deux incidents potentiellement graves ont eu lieu : un fouettement de flexible en mars et le non-remplissage en eau d'un réacteur. Ils ont fait l'objet d'une analyse et d'un plan d'action associé.

Une fuite de nitrate a eu lieu le 20 septembre 2022 lors d'un dépotage. Le site a été mis en rétention rapidement, ne causant pas d'impact environnemental.

3. Faits marquants 2022

Un nouveau responsable maintenance est arrivé le 14 février 2022. Le 1^{er} octobre 2022, un nouveau responsable sécurité industrielle et qualité a pris ses fonctions.

Dans le cadre du programme RSE, les éclairages ont été remplacés par des LED depuis le mois de juillet. Un bilan carbone a également été initié afin d'identifier les axes de progression.

Aussi, le travail continue sur le remplacement de la tour aéroréfrigérante hydrogène. Les crédits sont sécurisés, mais la solution technique reste en discussion.

Suite à l'incendie de 2020, une nouvelle technologie de détection des fuites d'hydrogène par ultrasons est en cours de développement.

Un projet de mise en conformité de la bâche de rétention est en cours.

4. Échanges avec la DREAL et la Préfecture

La notice de réexamen de l'étude de dangers ayant conclu à la nécessité d'une révision, cette dernière a été adressée à la Préfecture du Nord au début du mois de février 2022. Le site ALFI Douai Frais-Marais a également reçu la visite de Monsieur le sous-préfet de Douai le 16 mars.

De plus, le site a été soumis à différents arrêtés préfectoraux d'alerte sécheresse puis d'alerte renforcé sécheresse. Ceux-ci ont été pris en compte : un relevé hebdomadaire des prélèvements en eau est tenu à jour et sera transmis à la DREAL.

5. Audits et inspections

En ce qui concerne les audits : un audit externe AFNOR s'est tenu le 14 septembre 2022 et un audit interne ADR (transport de matières dangereuses) a eu lieu le 20 juillet 2022.

En terme d'inspections passées :

- Une inspection DREAL/Police pour la sûreté du site a eu lieu de 22 juin 2022 ;
- Une inspection de l'Agence Nationale de Sécurité du Médicament (ANSM) s'est tenue les 11, 12 et 13 juillet 2022 ;
- Une inspection DREAL du 29 août 2022 sur la thématique des risques chroniques - protection des ressources en eau et des milieux aquatiques, a mis en évidence une non-conformité concernant le volume de la bâche de rétention, celle-ci étant sous-dimensionnée.

Une inspection DREAL est également à venir sur la thématique des Mesures de Maîtrise des Risques (MMR).

6. Exercices et plaintes

Des ateliers POI ont été réalisés et en ont permis une mise à jour. La nouvelle version respecte la trame nationale d'homogénéisation des plans d'urgences sur les sites ALFI.

Un exercice POI est prévu le 20 octobre 2022, avec en scénario l'explosion d'un réacteur avec un blessé. La mise en eau aura lieu jusqu'à l'arrivée des pompiers uniquement afin de limiter les consommations d'eau de ville.

Aucune plainte n'a été déposée, mais un riverain s'est manifesté suite à l'éclairage LED, celui-ci sera donc réglé en conséquence courant de la semaine.

7. Questions & Réponses

Monsieur MICHEL demande si la mise en conformité de la bâche vise à augmenter la capacité de lutte contre les incendies.

Réponse : La bâche de rétention permet de retenir les eaux d'incendie ou celles résultant d'un rejet accidentel.

Madame STIERMON souhaite connaître le délai fixé pour la mise en conformité de la bâche.

Réponse : Le délai est de quatre mois après la mise en demeure. Une première solution avait été trouvée, à un coût prohibitif. Air Liquide continue de travailler à une solution, et a d'ores-et-déjà sécurisé les crédits nécessaires.

III. Bilan d'activité et environnemental de l'établissement ALFI Waziers pour l'année 2021

Madame DUCELLIER présente le bilan d'activité du site de Waziers.

1. Activité économique

Le taux de charge du site reste faible au regard des capacités (environ 35 %). Un groupe de travail étudie avec le Ministère, les cercles de danger de l'hydrogène liquide, afin de développer le marché pour les transports lourds.

Le site est fortement impacté par la crise énergétique : le prix du MW est passé de 45 euros à 1 000 euros d'une année sur l'autre. L'activité de production est planifiée de préférence les week-ends afin de ne pas surcharger le réseau tant que faire ce peut.

2. Incidents et accidents

Deux soins infirmiers ont eu lieu : au mois de janvier, un technicien est tombé sur le parking, et un collaborateur s'est tordu la cheville en mai.

Un incident potentiellement grave (fuite d'hydrogène sur tuyauterie) a eu lieu fin mai.

Aucun incident n'a eu lieu du point de vue environnemental.

3. Faits marquants

Un nouveau technicien d'exploitation maintenance et un nouveau responsable sécurité ont pris leurs fonctions.

La sécurisation des boîtes froides HYCO a été réalisée (projet YIMA). Depuis juin, le nouveau centre de conditionnement hydrogène est prêt pour l'exploitation. Les deux pompes à incendies ont été remplacées, et le remplissage de containers maritimes ALOS est désormais possible.

Les projets à l'étude portent sur la réfection des massifs béton et du mur mitoyen avec l'ancien site de Grande Paroisse. Ce dernier n'est pas à la hauteur réglementaire et a fait l'objet d'une mise en demeure lors de l'inspection DREAL/Police, mais son rehaussement nécessite le rachat d'une bande de terrain appartenant à Total. L'accord de principe a été sécurisé, mais les discussions continuent.

4. Échanges DREAL et Préfecture

L'étude de dangers a également été révisée et déposée en Préfecture début février 2022.

Monsieur le sous-préfet s'est également déplacé sur le site de Waziers le 16 mars.

De plus, le site de Waziers est, comme celui de Douai, concerné par les arrêtés sécheresse, les deux sites se situant en aval de la Scarpe.

5. Audits et inspections

Un audit AFNOR a eu lieu le 13 septembre 2022.

Concernant les inspections, une inspection DREAL/Police Sûreté a eu lieu le 24 juin 2022. Une seconde inspection DREAL ICPE se tiendra courant octobre.

6. Exercices et plaintes

Des ateliers POI ont été effectués avec le SDIS, afin de déterminer les moyens d'extinction à mettre en œuvre sur le nouveau centre de conditionnement.

Un exercice POI aurait dû avoir lieu également avec le SDIS, qui ne dispose pas des créneaux nécessaires. Cet exercice sera donc organisé en interne et une autre date sera fixée prochainement afin de tester l'intervention de la cellule chimique sur une fuite de javel.

Aucune plainte de riverain n'a été enregistrée.

7. Questions & réponses

Monsieur MICHEL signale que Total a l'intention de construire une centrale photovoltaïque.

Réponse : La construction d'une centrale photovoltaïque est envisagée pour 2024. Total participera à la réfection du mur.

Monsieur MICHEL remercie l'entreprise pour la mise en place de systèmes limitant les bruits lors des dégazages.

Il souhaite savoir si des contrôles légionellose ont régulièrement lieu.

Réponse : Madame DUCCELLIER confirme que ces contrôles ont lieu tous les mois et font également l'objet d'inspections inopinées et que les résultats sont conformes.

Monsieur DESMONS remercie les services de sécurité pour leur intervention rapide lors de la dernière intrusion de gens du voyage et demande un point sur les projets en cours, notamment le projet CRYOWIN sur le site de Waziers.

Réponse : Le projet CRYOWIN est abandonné, car des scénarios de dangers n'avaient initialement pas été pris en compte. Les cercles de dangers dépassaient le périmètre de l'Etablissement. Plus de 18 millions d'euros d'investissements avaient été réalisés, mais le matériel acheté ne sera pas utilisé sur le site de Waziers.

Monsieur GAUVAIN confirme que dans le dossier déposé pour le projet CRYOWIN, des scénarios de dangers n'avaient pas été pris en compte. Une demande de complément a été adressée à Air Liquide. Ces scénarios impliquaient une nouvelle procédure de demande d'autorisation de 9 mois.

Monsieur MICHEL souligne que les problèmes liés aux gens du voyage sont récurrents, en dépit de l'installation d'une barrière et de panneaux d'information. Il constate avec satisfaction leur départ après trois jours lors de leur dernière installation, ce qui n'avait pas été le cas les fois précédentes.

Madame MUSA confirme que la sous-préfecture travaille avec la mairie et les services de police afin de faire respecter les arrêtés de mise en demeure, le site étant concerné par un PPRT.

Monsieur DESMONS ajoute que concernant le PPRT, le projet de réhabilitation du groupe scolaire avance, tout en prenant en compte les recommandations de gestion de crise face aux risques

technologiques et la classification des bâtiments inscrits à l'UNESCO. La ville espère commencer les travaux courant 2024.

Madame DUCELLIER indique que des délestages électriques sont à l'étude sur une partie du territoire. Les sites d'Air Liquide sont reconnus comme prioritaires au niveau de la préfecture. Cependant, la pénurie de carburant contraint la modification des personnels d'astreinte. Par ailleurs, les cuves de fioul sont pleines, mais les livraisons de carburant ont un impact sur la sécurité du site.

Madame MUSA répond qu'elle portera ce sujet auprès de la Préfecture.

IV. Questions diverses

Monsieur MICHEL demande si un système d'alerte par SMS est en place.

Monsieur GAUVAIN indique que le système FR-Alert est opérationnel depuis juin 2022. Il permet d'envoyer des notifications sur le téléphone mobile des personnes présentes dans une zone confrontée à un grave danger (catastrophe naturelle, accident biologique, chimique ou industriel, acte terroriste...) afin de les informer sur la nature du risque, sa localisation et sur les comportements à adopter pour se protéger.

Madame DUCELLIER rappelle que les plaquettes SEVESO ont été refaites deux ans plus tôt. Cependant, de nombreux exemplaires sont encore stockées sur les sites : les maires ne sont pas tous venus les chercher. L'Entreprise est disposée à les livrer dans les mairies qui en feront la demande.

Monsieur DESMONS juge que l'information sur les SMS d'alerte peut être relayée dans les journaux municipaux.

La séance est levée à 9 heures 30.

La Présidente de la CSS

Nathalie DUCELLIER

